

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FRÉPILLON

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

La liste ci-jointe, regroupe l'ensemble des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts mentionnés à l'article R 123-18 4^{ème} du code de l'Urbanisme. Elle précise leur destination, leur superficie approximative et l'indication des collectivités, services et organismes publics bénéficiaires conformément à l'article R 123-11d du CU.

Néanmoins, le propriétaire d'un emplacement réservé par le PLU peut dès que le plan est rendu public mettre la collectivité ou le service public en demeure d'acquérir son terrain qu'il soit bâti ou non conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Pour plus de précisions se reporter à l'annexe documentaire en fin de règlement.

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Repère au plan	Affectation de l'emplacement	Bénéficiaires (services ou collectivités chargés d'acheter le terrain)	Superficie de l'emplacement
A	Création d'un bassin de rétention au Gaillonnet	SIAMMAF	4 795 m ²
B	Extension du groupe scolaire	Commune	572 m ²
C	Aménagement d'un parking de proximité rue du Coudray	Commune	361 m ²
D	Élargissement à 17 m de la rue Jean Mermoz et aménagement du carrefour avec la RD928	Commune	1 507 m ²
E	Centre technique municipal, à l'angle de la rue de la Vieille Fontaine et du Chemin du Grand Sentier	Commune	536 m ²
F	Élargissement de la rue de Méry	Commune	75 m ²
G	Extension du cimetière	Commune	3 792 m ²
H	Élargissement à 7 m du chemin rural n°26 dit « du grand sentier ».	Commune	300 m ²
I	Élargissement à 7 m du chemin de la France et aménagement du carrefour avec la RD 44	Commune	223 m ²
J	Aménagement des circulations piétonnières et protection des talus	Commune	2 075 m ²
K	Équipements sportifs, voie nouvelle d'accès et parking	Commune	21 392 m ² .
L	Élargissement du chemin de l'Écaillé	Commune	240 m ²
M	Opération de logements sociaux, rue du Coudray	Commune	2 302 m ²
N	Elargissement du CR n°11, chemin de la Justice	Commune	409 m ²
O	Élargissement à 7 m de la rue d'Oradour	Commune	318 m ²
P	Élargissement de la rue de la République	Commune	37 m ²
Q	Opération de logements sociaux, n°17 rue de la République	Commune	294 m ²
R	Elargissement de la rue de l'Isle	Commune	103 m ²
S	Création d'une aire de jeux aux Carreaux, rue Saint-Nicolas	Commune	506 m ²
TOTAL			39 837 m²

Les surfaces, calculées au moyen d'un logiciel informatique, sont données à titre indicatif.